

DECLARATION DE LA FRANCE A MAURICE

STATEMENT BY FRANCE TO MAURITIUS

Réponse de la FRANCE-Terr à MAURICE sur TROMELIN

« La France déclare qu'elle ne reconnaît à la déclaration mauricienne aucune valeur juridique, car elle méconnaît le fait que l'île de Tromelin est un territoire français sur lequel la France exerce de façon constante une souveraineté pleine et entière.

Ainsi, la France jouit des droits souverains ou de juridiction que lui confère le droit international dans la zone économique exclusive adjacente à l'île de Tromelin. Les réunions des ORGP de l'océan Indien ne sont pas le lieu pour discuter des questions de souveraineté territoriale, mais la France souligne qu'elle continuera d'entretenir à ce sujet un dialogue constructif avec la République de Maurice

Response by FRANCE-OT to MAURITIUS about TROMELIN

"France declares that it does not recognize the Mauritian declaration as having any legal value, because it ignores the fact that the island of Tromelin is a French territory over which France constantly exercises full and complete sovereignty.

Thus, France enjoys the sovereign rights or jurisdiction conferred on it by international law in the Exclusive Economic Zone adjacent to the island of Tromelin. Meetings of Indian Ocean RFMOs are not the place to discuss issues of territorial sovereignty, but France stresses that it will continue to maintain a constructive dialogue with the Republic of Mauritius on this subject. »

DECLARATION DE LA FRANCE SI SOLLICITATION PAR COMORES

STATEMENT BY FRANCE IF NEEDED FOR COMOROS

Réponse de la France-Terr aux COMORES sur MAYOTTE

« La France déclare qu'elle ne reconnaît à la déclaration comorienne aucune valeur juridique, car elle méconnaît le fait que l'île de Mayotte est un territoire français et une région ultrapériphérique de l'Union européenne sur lequel la France exerce de façon constante une souveraineté pleine et entière.

Ainsi, la France jouit des prérogatives de juridiction que lui confère le droit international dans la zone économique exclusive adjacente à l'île de Mayotte. Les réunions des ORGP de l'océan Indien ne sont pas le lieu pour discuter des questions de souveraineté territoriale, mais la France souligne qu'elle continuera d'entretenir à ce sujet un dialogue constructif avec la République des Comores. «

Response by FRANCE-OT to COMOROS about Mayotte

France declares that it does not recognise the Comorian declaration as having any legal value, as it ignores the fact that the island of Mayotte is a French territory and an outermost region of the European Union over which France consistently exercises full and complete sovereignty. Thus, France enjoys the prerogatives of jurisdiction conferred on it by international law in the Exclusive Economic Zone adjacent to the island of Mayotte. Meetings of Indian Ocean RFMOs are not the place to discuss issues of territorial sovereignty, but France stresses that it will continue to maintain a constructive dialogue with the Republic of the Comoros on this subject. »